

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Conférence double - TDAH et Abus de substance

**No d'activité :** 77465

**Date :** vendredi le 11 juin 2021

**Lieu :** Domicile

**Coordonnées :** webinaire

## Objectifs

Les effets délétères du confinement en santé mentale : Qu'en est-il chez les patients TDAH ?

- identifier les facteurs de risques inhérents au confinement, en termes de santé mentale, et les troubles les plus susceptibles d'apparaître ou de réapparaître
- expliquer la résurgence de ces troubles en période de confinement
- préciser les conséquences du confinement sur la consommation d'alcool, cannabis et autres substances
- présenter les stratégies thérapeutiques en lien avec la situation de confinement et de déconfinement

### Évaluation et suivi du TDAH

- décrire la démarche diagnostique du TDAH
- distinguer le TDAH des problématiques qui peuvent en mimer les symptômes ou en compliquer le diagnostic ou la prise en charge
- identifier les différentes approches thérapeutiques du TDAH

**Président de séance :** Dr Pierre Julien

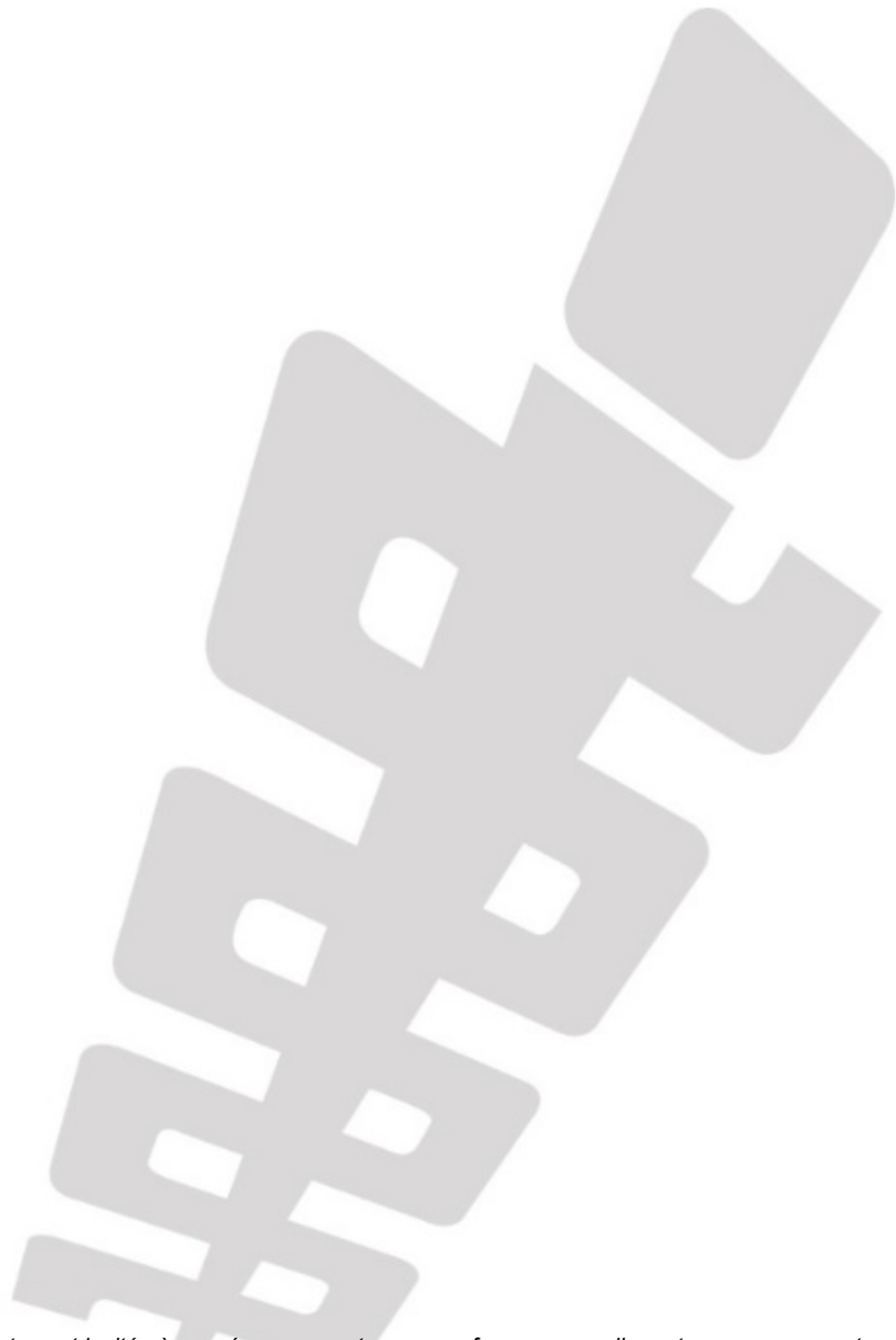
## Horaire

2021-06-11	08:15	08:30	Accueil/Clôture	Accueil - Mot de bienvenue Dr Pierre Julien (modérateur)	
2021-06-11	08:30	10:00	Conférence	Les effets délétères du confinement en santé mentale. Qu'en est-il chez les patients TDAH ?	Dre Marie-Ève Morin
2021-06-11	10:00	10:15	Pause/Repas	Pause santé	
2021-06-11	10:15	11:45	Conférence	Évaluation et suivi du TDAH	Dr Fiore R. Lalla (psychiatre)
2021-06-11	11:45	12:00	Accueil/Clôture	Mot de la fin et évaluation	

L'inscription à cette formation est obligatoire. Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'AMOLL pour les modalités d'inscription : [secretariat@amoll.org](mailto:secretariat@amoll.org)

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Janssen



*Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>*

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.